

# Bulletin VIGICEREALES-81

## N°5 – 12 décembre 2019

### Jusqu'à quand puis-je semer mes céréales d'hiver ?

A partir de mi-décembre, il faut prendre en compte l'alternativité. En effet, ce critère traduit l'aptitude d'une variété à épier en l'absence de période fraîche pendant l'hiver. Ainsi, une variété hiver (note d'alternativité de 2) nécessite entre 6 et 8 semaines de vernalisation, contre 1 à 3 semaines pour les variétés demi-alternatives ou alternatives (notes supérieures ou égales à 6). Autrement dit, une variété hiver implantée en février présente une forte probabilité de ne pas voir ses besoins en vernalisation satisfaits, et donc de ne pas pouvoir épier correctement.

Le tableau ci-contre donne quelques orientations pour l'adaptation de la précocité variétale en fonction du mois de semis (tableau indicatif, basé sur une estimation experte). Il est nécessaire de combiner alternativité ET précocité épiaison.

Mois de semis	Note alternativité minimum	Note précocité épiaison minimum
Décembre	3	7
Janvier	4	7
Février	5-6	7

Le potentiel de rendement commence à être pénalisé de façon conséquente à partir de début janvier. On peut estimer la baisse de potentiel pour un semis de mi-janvier d'environ 15 à 20 q/ha en sol profond, jusqu'à 30 q/ha en sol superficiel (si la fin de cycle est sèche).

#### Blé tendre :

	ALTERNATIVITE →						
	Hiver 2	Hiver à ½ hiver 3	1/2 Hiver 4	1/2 Hiver à ½ alt. 5	½ alternative 6	Alternatif 7	Alternatif à printemps 8
1/2 Précoce 6.5	Advisor	LG Absalon Nemo RGT Venezia <b>Rubisko</b> SY Mattis	Pilier RGT Sacramento Syllon	Cellule	Solive CS		
Précoce 7	Arkeos RGT Distingo Scenario System	<b>Arezzo</b> Ascott Complice Diamento Fantomas Hyperia LG Armstrong Ortolan Providence	<b>Apache</b> Calabro Descartes Hynvictus Macaron RGT Cesario Sepia SY Astragon Tarascon Unik	Calumet <b>Oregrain</b> Tenor	Illico Solindo CS	Illico	
Très précoce 7.5	Orloge Pibrac	Centurion Forcali Rebelde <b>Solehio</b> SY Passion	Bologna	Filon Hybiza Hydrock		Obiwan	Altamira
Ultra Précoce 8		Izalco CS					

### Cas du blé dur :

Les blés durs sont de type printemps. Leur épiaison n'est pas impactée par des semis tardifs. La réussite principale pour l'implantation de cette espèce est de semer sur un sol suffisamment ressuyé afin de garantir un peuplement correct et un enracinement de qualité. L'espèce ayant un système racinaire plus fragile que le blé tendre, il faut privilégier son implantation en première paille et éviter les précédents maïs sauf si ceux-ci ont été récoltés tôt (octobre) et leurs résidus enfouis avant l'implantation.

### Cas des triticales :

Même si certaines variétés sont précoces, les rythmes de développement sont plus lents que ceux des blés et les rendent moins appropriées à des semis très tardifs. **Il est aujourd'hui préférable de s'orienter sur des espèces plus précoces : blés ou orges de printemps.**

### Cas des orges :

L'orge d'hiver est plus exigeante en nombre de jours de vernalisation que le blé tendre, mais aussi et surtout plus sensible au froid. Elle est également très sensible à l'anoxie racinaire (manque d'oxygénation des racines liées à un excès hydrique ou une structure de sol dégradée).

**Pour des semis jusqu'à fin décembre, nous vous conseillons de ne semer que les variétés ayant une note d'alternativité supérieure ou égale à 7.** A partir de janvier, l'orge d'hiver devra être remplacée par de l'orge de printemps (semis possible jusqu'à mi-février) même si le potentiel de rendement de cette dernière est plus faible. Vous pouvez alors vous orienter sur des variétés d'orge brassicole (prévoir contractualisation).

Orge d'hiver à note d'alternativité = 7	Orge de printemps
Etincel, Isocel, KWS Borrelly, LG Zappa, Mangoo, Pixel	RGT PLANET, KWS IRINA, SEBASTIAN, LAUREATE, KWS FANTEX, FANDANGA, FOCUS...

Variétés d'orge 2 rangs (en majuscules)  
et 6 rangs (en minuscules)

## Comment adapter les densités de semis ?

Espèces	Sol argilo-calcaire profond ou limoneux à bonne réserve hydrique	Sols superficiels, séchants ou hydromorphes
Blé tendre	330 grains/m <sup>2</sup>	370 grains/m <sup>2</sup>
Blé dur	350 grains/m <sup>2</sup>	390 grains/m <sup>2</sup>
Orge d'hiver	220-250 grains/m <sup>2</sup>	330-350 grains/m <sup>2</sup>
Orge de printemps	300 à 350 grains/m <sup>2</sup>	350 à 450 grains/m <sup>2</sup>

Ces préconisations sont à réajuster à la hausse (+10%) pour des semis dans des conditions défavorables (sols très motteux, collants, gelés), notamment pour blé dur et variétés de blé tendre qui tallent peu.

Semer à 2cm de profondeur maxi.

## Quelles conséquences des excès d'eau sur les parcelles déjà semées ?

Les plantes à partir de 3 feuilles sont peu sensibles à l'engorgement et peuvent résister à l'excès d'eau pendant une période assez longue. Toutefois, toutes les parcelles semées avant les pluies n'ont pas atteint ce stade. Les parcelles où **les grains ont commencé à germer et qui sont en cours de levée sont sensibles à l'excès d'eau** et des pertes de pieds sont possibles dès 10 jours consécutifs sous l'eau. Ces graines peuvent entrer en hypoxie, déficit en oxygène qui réduit la croissance racinaire et la germination. Par contre, les grains non encore germés (du semis à semis+30°C) sont peu sensibles à l'excès d'eau.

Les parcelles semées en octobre ont fini de lever. Vous pouvez donc faire des comptages pour vérifier la densité : prendre un cadre (ex 30cm\*30cm) et faire plusieurs comptages dans la parcelle pour déterminer le nombre de pieds/m<sup>2</sup>. Pour les blés tendres, le **seuil minimal pour envisager un retournement/re-semis est de 80 pieds/m<sup>2</sup>**. Cette valeur est très dépendante de la capacité à taller des variétés (nombre d'épi/m<sup>2</sup>). Moins la variété a de capacité à taller, plus il faudra augmenter ce chiffre de 80 pieds/m<sup>2</sup>. Pour les blés durs, ce chiffre devra être plus élevé (tallage moindre), alors que pour les orges on pourra descendre un peu plus bas. Attention, dans tous les cas il faut que les pieds soient **répartis de façon homogène** dans la parcelle !

		Nombre d'épi/m <sup>2</sup>					
		Faible		Moyen		Fort	
PMG (en g)	Fort	Solindo CS **	Complice **	SY Passion **	Orloge *		
		RGT Conekto ***	Hyxperia ***		Filon **		
				Solive CS **	Pibrac **		
	Moyen			LG Auriga **	Hypodrom Obiwan **	Fantomas **	Rubisko *
				LG Absalon**		Providence **	RGT Distingo * SU Astragon **
			Sepia ***		Oregrain **	Ortolan **	
	Faible			Macaron ***	Ascott ***	Tenor **	
					LG Armstrong **	Unik **	
						RGT Césario **	
						Tarascon **	

Fertilité épis :

\*\*\* Fort

\*\* Moyen

\* Faible

Rendement :

++

+

+/-

-

Pour les semis plus tardifs (courant novembre), la levée sera bien sûr plus lente. Vous pouvez vérifier l'état des grains dans le sol : en train de germer, pourriture liée à l'excès d'eau, attaque de limace (pensez à installer des pièges), intact...

## Quel désherbage prévoir ?

Nous vous conseillons au maximum d'éviter les désherbages racinaires dans ces conditions très humides (parcelles impraticables, risque lessivage...). Les pluies auront fait lever de nombreuses adventices entre octobre et novembre, réalisant ainsi un bon faux-semis. Malheureusement la reprise peut s'avérer compliquée : si possible préférer une destruction mécanique (attention néanmoins au repiquage des graminées), mais un passage de glyphosate au semis peut aussi s'avérer gagnant. La gestion du désherbage devra donc se raisonner en sortie d'hiver.

Pour les parcelles déjà désherbées, certains produits ont pu être lessivés (rattrapage éventuel au printemps), d'autres au contraire ont entraîné des phytotoxicités avec l'excès d'humidité en terres légères.

## CE QU'IL FAUT RETENIR :

- Mieux vaut semer tard (ou revoir l'assolement) que dans de mauvaises conditions
- Vérifier vos variétés pour déterminer si les semis sont encore possibles avant la fin d'année
- Semer plus dense pour compenser le manque de tallage/pertes à la levée
- Attention à la gestion des adventices graminées déjà présentes au semis

Cliquer sur le logo ci-contre pour consulter le dernier BSV :



Bulletin rédigé par et en partenariat avec Arvalis-Institut du végétal



<p>Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.</p> <p>Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).</p> <p>Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.</p> <p>Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)</p>		
<p><b>Siège Social</b> : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex Tél : 05 63 48 83 83 Email : <a href="mailto:accueil@tarn.chambagri.fr">accueil@tarn.chambagri.fr</a></p> <p><b>Bulletin rédigé par</b></p> <p><b>Maëva COLOMBET</b> 06 52 45 83 01 <a href="mailto:m.colombet@tarn.chambagri.fr">m.colombet@tarn.chambagri.fr</a> <b>Camille BOURGOIS</b> 06 44 09 48 52 <a href="mailto:c.bourgeois@tarn.chambagri.fr">c.bourgeois@tarn.chambagri.fr</a> <b>Ghislain PERDRIEUX</b> 07 86 41 91 41 <a href="mailto:g.perdrieux@tarn.chambagri.fr">g.perdrieux@tarn.chambagri.fr</a></p>		
<p>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE</p>	<p>Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG</p>	<p>ENGAGEMENT DE SERVICE SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221 APNOR CERTIFICATION <a href="http://www.afnor.org">www.afnor.org</a> Conseil-Formation</p>
<p>La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA</p>		